

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 27 septembre 2018 à 14h30 à LA ROCHEGIRON

M. le Président accueille les délégués et leur souhaite la bienvenue.

Le Président procède à l'appel et ouvre la séance. Le quorum est atteint avec 26 délégués présents et 6 procurations.

M. Claude PELLISSIER est désigné secrétaire de séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

Deux questions sont ajoutées à l'ordre du jour : une convention avec la CAF pour le PIG-LHI et une demande de financement pour les sentiers de randonnées.

1 - RAPPORT SUR LE SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS 2017

L'assemblée adopte à la majorité avec 27 voix pour et 5 abstentions le rapport d'élimination des déchets.

2 - RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Ce rapport présente les projets engagés en 2017.

L'assemblée adopte à la majorité avec 19 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions le rapport d'activités 2017.

3 - RAPPORT DU SPANC 2017

L'assemblée adopte à la majorité avec 31 voix pour et 1 abstention le rapport du SPANC 2017.

4 - INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une compétence qui relève directement du conseil de communauté et que le Préfet a compétence liée.

Il explique que le conseil de communauté peut à tout moment transférer des compétences par contre pour en retirer c'est plus compliqué.

L'assemblée adopte à la majorité avec 19 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions.

5 - CRECHE

Le Président informe les élus qu'un besoin en matière de structure petite enfance est apparu. La crèche de Virebois à Mane et le pôle enfance de Reillanne ont beaucoup de demandes en attente.

L'assemblée retient à la majorité avec 18 voix pour l'emplacement de St Michel l'Observatoire, 3 voix pour l'emplacement de Revest-des-Brousses et 11 abstentions.

6 - TAXE DE SEJOUR

Il s'agit de tarifier les structures qui ne sont pas classées et du coup pas taxées.

Le taux de 4% est proposé.

L'assemblée adopte à l'unanimité ce taux.

7 - INDEMNITE DU PERCEPTEUR

L'assemblée adopte à l'unanimité le paiement de cette indemnité.

8 - DECISIONS MODIFICATIVES

Le Président précise qu'il s'agit de dépenses d'ordres.

Budget principal

Il s'agit d'une dépense d'ordre, qui nécessite d'une part un titre, de l'autre un mandat, pour l'intégration comptable de l'acompte versé à l'entreprise MOREL pour la construction de six logements à Saint-Martin les Eaux, soit 11 097,60 euros.

Toujours pour les logements de Saint-Martin, la publicité préalable à la consultation publique pour 108 €, le contrôle technique 1 287,36 € et la publicité pour les eaux sulfureuses 3 044,13 € doivent être intégrés dans l'inventaire (procédure d'intégration des études).

Budget économie

La publicité pour l'aménagement de la forge à DAUPHIN 1 605,60 €, la publicité pour l'hôtel Galilée 1 350,98 € et enfin Oliviers & Co pour 569,60 € doivent être intégrés dans l'inventaire (procédure d'intégration des études).

L'assemblée autorise à la majorité avec 28 voix pour et 4 abstentions ces décisions modificatives.

9 - ANNULATION DE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Le Président informe l'assemblée qu'il s'agit d'une annulation suite à un jugement de surendettement pour 170 €.

L'assemblée autorise l'annulation de ce titre à la majorité avec 31 voix et 1 abstention.

10 - DEMANDES DE FINANCEMENTS

A. Aménagement de l'office du tourisme de Banon

Le conseil départemental est susceptible d'apporter son concours pour l'aménagement des locaux.

Il est proposé de solliciter cette aide sur la base d'un coût d'aménagement de 32 000 € ; le financement sollicité étant de 20 % soit 6 000 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité cette demande de financement.

B. Réseau de chaleur à St Martin-les-Eaux et St Michel l'Observatoire

L'opération réalisée l'année dernière est susceptible de bénéficier d'un financement européen à hauteur de 190 000 €.

Il est proposé de solliciter cette somme sur la base d'un montant de travaux de 417 179,37 € ; sachant que la communauté a déjà bénéficié d'une subvention de 100 122 € du conseil régional.

L'assemblée autorise à la majorité avec 31 voix pour et 1 abstention cette demande de financement.

C. Construction d'une salle multifonctions à Villemus

Une demande de financement au titre du FEADER a été sollicitée en juillet. Il nous est demandé de délibérer de nouveau suite à des modifications dans les montants. Le projet s'élève à la somme de 473 401 €, la communauté a déjà bénéficié de 100 000€ de l'Etat au titre de la DETR et de 60 000€ de la région, il y a lieu de solliciter 84 800 € au titre du FEADER.

L'assemblée autorise à la majorité avec 25 voix pour et 7 abstentions cette demande de financements.

11 - RECOUVREMENT SUIT A UN CONTENTIEUX

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un recours formé par une société dans le cadre du marché de l'Hôtel Galilée à St Michel l'Observatoire a été rejeté par le Tribunal Administratif de Marseille qui a condamné cette société à 2 000 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité le recouvrement de cette somme.

12 – AMENAGEMENT DES SENTIERS DE RANDONNEES - Demande de financements

Il s'agit d'un projet de réhabilitation des sentiers existants à savoir le balisage, la signalétique et le débroussaillage.

Il est proposé de solliciter des financements sur un montant de 30 000 € sachant que le département peut intervenir à 50%.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette demande de financements.

Séance close à 17h50.

Mane, le 4 octobre 2018

Le président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,



Jacques DEPIEDS